Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **9 (1880)**

Heft 8

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La question mise à l'étude était : Dans l'enseignement élémentaire, est-il préférable de commencer par l'étude de la grammaire ou par les leçons de choses ? Nous avions adressé nos travaux à M. l'Inspecteur qui s'était chargé d'en faire la critique. Après la lecture de deux compositions, dont l'une m'a paru bien faite, quelques directions furent données, sur la méthode à suivre dans les leçons de choses.

M. l'Inspecteur appela notre attention sur le style de nos travaux qui laissait généralement à désirer. Comme application il nous dicta quelques phrases, que nous dûmes corriger ou embellir.

La conférence passa ensuite à la discussion de la question que nous devrons traiter dans la prochaine réunion : Faire comprendre, faire apprendre, faire appliquer. Nous avons eu le plaisir d'entendre la lecture d'un excellent travail de M. l'Inspecteur sur ce sujet.

M. Barras annonce que le Conseil communal de Bulle vient d'appeler M. Robadey aux fonctions de bibliothécaire des instituteurs du district. Le nouveau bibliothécaire est prié de bien vouloir publier un catalogue des livres de la bibliothèque. M. l'Inspecteur nous prévient que ni le bibliothécaire, ni la Commission n'auront de compte à rendre à la conférence.

Au modeste banquet qui nous réunit au *Cheval Blanc,* nous eûmes l'honneur de posséder M. Grangier préfet et M. Bapst, curé de Riaz. M. Barras porta le premier toast. Il nous dit :

« Il y a quelque 4 ou 5 ans les instituteurs ne se connaissaient pas entre eux. Ils se réunissaient déjà en conférences de 7 ou 8 membres ; mais ces assemblées trop peu nombreuses n'étaient guère fréquentées et n'avaient pas de vie. A cette époque vos traitements qui étaient payés irrégulièrement, étaient souvent dérisoires, les absences n'étaient pas réprimées ; de primes d'âge il n'en était pas même question ; vos écoles qui n'étaient pas fournies du matériel obligatoire, restaient stationnaires.

« La Direction de l'Instruction publique a changé tout cela ; il était temps, Messieurs, sinon c'en aurait été fait de l'avenir de l'instruction primaire dans notre canton. Mon toast est à Monsieur le Directeur de l'Instruction publique. »

AVIS

Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices du district de la Gruyère sont avisés que la bibliothèque est ouverte chaque jeudi, de 9 heures à midi et de 1 heure à 5. — On peut avoir des livres sans se déplacer, en s'adressant par correspondance officielle au Bibliothécaire soussigné. — L'expédition des ouvrages a lieu gratuitement, moyennant l'observation des formalités suivantes : Ecrire. sur l'adresse, *Officiel,* avec le motif à l'appui et la signature de l'expéditeur.

Prochainement chaque membre du corps enseignant de la Gruyère recevra un formulaire du règlement relatif à la bibliothèque.

Un catalogue imprimé sera établi et mis à la disposition des intéressés.

Le bibliothécaire,
A. Robadey, inst.